

**Registre des délibérations du 03 décembre 2020**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

## **Conseil municipal du 03 décembre 2020**

### **Séances du 03 décembre 2020**

#### **Registre des délibérations**

L'an deux mille vingt et le 03 décembre 2020, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 novembre, s'est réuni à 18 heures au lieu habituel des séances sous la présidence de Philippe LEDESERT, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 27 novembre 2020

Présents : LALLEMENT Aurore ; LEDESERT Philippe ; MARGIELA Stéphanie ; PICCI Pierre ; LODS Jean-Denis, LIABEUF Frédéric, MEYRAN Hélène

Absents : BERNARD Yan, PADILLA Pascale (pouvoir à LEDESERT Philippe), PAUN Laura

<b>Objet : Inscription complémentaire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)</b>	<b><u>Délibération</u></b> <b><u>n°2020/12/01</u></b>
--	--

**Vu** le Code du Sport Art L311-3

**Vu** le Code rural et de la pêche maritime Art L121-17

**Vu** le Code de l'environnement Art L361-1

**Vu** la Circulaire du 30 août 1988

**Cette délibération** complète la liste des chemins ruraux à inscrire au plan.

**Elle remplace et annule** la délibération précédente du 25 juillet 1998 par laquelle la commune de LES PILLES a décidé une première inscription de chemins ruraux au PDIPR.

**Considérant** que le législateur a confié au Département la mise en place du PDIPR,

**Considérant** que la Commune a pouvoir de décider de l'inscription au PDIPR les chemins ruraux situés sur son banc communal

**Considérant** le réseau d'itinéraires global sur la commune développé par l'EPCI .... au regard de sa compétence en matière de gestion du réseau des itinéraires de randonnée,

**Considérant** l'intérêt à préserver les chemins ruraux nommés ci-dessous et identifiés en jaune pointillé dans les documents joints (cadastre avec fond IGN et vue aérienne) :

- Chemin rural n° 3

**Le maire précise à l'assemblée que :**

- Le PDIPR est inclus dans le Plan Départemental d'Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).
- Les chemins ruraux inscrits au PDIPR sont ouverts à la circulation des randonneurs pédestres, équestres et aux vététistes.
- Toute aliénation ou suppression d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire doit, sous peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également permettre ce maintien ou cette

continuité. Le nouvel itinéraire doit être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Pour rappel, les maires en vertu de leur pouvoir de police peuvent réglementer les conditions d'utilisation des chemins ruraux inscrits au PDIPR.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** la sélection des chemins ruraux situés sur le banc communal tels qu'ils figurent surlignés respectivement jaune et violet sur le cadastre et ainsi nommés :

- Chemin rural n° 3

**- S'engage**

- à maintenir la libre circulation sur les chemins ruraux définis ci-dessus et à conserver leur caractère touristique, public et ouvert,
- à accepter un balisage répondant aux normes de la charte nationale de balisage et une signalétique départementale,
- à empêcher l'interruption des itinéraires et pour cela à prévoir un itinéraire de substitution en cas d'aliénation ou de suppression du chemin rural,
- à informer le Département de la Drôme de toute modification envisagée.

**-Décide** de l'inscription des chemins ruraux énoncés ci-dessus au PDIPR de la Drôme.

<b>Objet : Adhésion à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles</b>
---

<b><u>Délibération</u></b> <b><u>n°2020/12/02</u></b>
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'adhésion à la Fédération des Villes Françaises oléicoles. L'association a pour objectif premier d'établir un réseau reliant les villes françaises oléicoles, mais également de rendre actives leurs relations et de regrouper les initiatives pour soutenir, promouvoir et valoriser l'image de la production, la transformation des olives et des huiles d'olive françaises, ainsi que les paysages et l'environnement.

Ils ont divers projets, tels que :

- Proposer une signalétique valorisant les communes oléicoles de France.
- Collecter les coordonnées de groupes folkloriques, troupes de théâtre, chanteurs, conteurs & cie ayant des liens avec l'olivier et ses productions afin de les mettre à disposition des communes pour leurs programmations festives.
- Fédérer les acteurs du tourisme afin de créer une route des villes oléicoles.
- Développer des actions techniques, en lien avec France Olive, à destination des services municipaux (formation de taille et d'entretien des oliviers par exemple).

Le montant de l'adhésion pour une commune de moins de 1000 habitants s'élève à 50 euros par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'adhérer à la Fédération des Villes Françaises oléicoles pour un montant annuel de 50 euros.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.
- **AUTORISE et CHARGE** Monsieur le Maire à verser la cotisation annuelle.

**Objet : Projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune**

**Délibération**  
**n°2020/12/03**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivants :

Opération : <b>Electrification</b> Renforcement du réseau BT à partir du poste POMPAGE RAMIERES	
<b>Dépenses prévisionnelle HT</b>	<b>61 549.53 €</b>
Dont frais de gestion : 2 930.93 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	61 549.53€
<b>Participation communale</b>	<b>Néant</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.
- 2) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 3) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

**Objet : Subvention à la SPA Vauclusienne**

**Délibération**  
**n°2020/12/04**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'engagement de la SPA VAUCLUSIENNE dans la stérilisation des chats errants de notre commune. Cette dernière nous a permis, par l'envoi d'engagements à la clinique du Nyonsais, de stériliser une vingtaine de chats errants.

Monsieur le Maire propose à ce titre de verser une subvention à la SPA VAUCLUSIENNE. Il précise qu'il reste 420 euros sur le compte dédié au versement des subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :  
- DECIDE d'octroyer à la SPA VAUCLUSIENNE une subvention d'un montant de 200 € au titre de leur engagement dans la stérilisation des chats errants de notre commune.  
- AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire à voter et verser cette subvention exceptionnelle.

**Objet : Motion sur le droit de refus des administrés pour la pose des compteurs Linky**

**Délibération**  
**n°2020/12/05**

Conformément à la loi de Transition Energétique et de la Croissance Verte et au Code de l'énergie (article L. 341-8 notamment), les anciens compteurs d'électricité doivent être remplacés par des compteurs communicants. Enedis, ex ERDF, est chargé de la pose de ces nouveaux compteurs, dénommés « Linky ».

Or le déploiement de ce compteur rencontre depuis plusieurs années de nombreuses réticences, tant de la part des clients que des maires qui ont pris des délibérations d'alerte ou de refus de la pose du Linky sur leur commune.

Alertée par ces controverses, Madame ROYAL, alors ministre de l'environnement, mandate le Conseil Général de l'Environnement Durable en avril 2016 afin de réaliser un rapport sur le compteur « Linky ». A la remise de ce rapport, la Ministre critique sévèrement les conditions du déploiement actuel : « Le déploiement du compteur Linky ne doit en aucun cas être une contrainte imposée aux usagers et je vous demande de faire cesser ces pratiques qui contredisent ma volonté de faire adhérer l'ensemble des Français à la transition énergétique de manières positive et participative » (avril 2017).

De plus, le conseil trouve scandaleux l'utilisation de l'argument écologique car les fournisseurs d'électricité vont profiter des facilités offertes par cette technologie pour exploiter les données personnelles de leurs clients, les poussant ainsi au consumérisme pour au final augmenter leurs propres profits.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une motion pour demander à Enedis de reconnaître aux habitants le droit de refus du compteur Linky à leur domicile. Cette situation générant des contraintes, Enedis devra alors aviser chacun des risques d'exploitation ainsi créées.

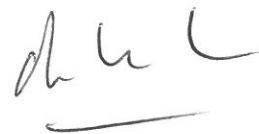
Monsieur le Maire signale que les administrés qui refuseraient la pose du compteur Linky risquent, entre autres, d'avoir de la relève payante par leur fournisseur d'énergie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EXIGE** d'Enedis de reconnaître aux habitants de la commune des PILLES le droit de refus du compteur Linky à leur domicile.
- **EXIGE** aux distributeurs d'électricité tels que ENGIE et EDF de se mettre en conformité avec l'avis de la CNIL concernant les données personnelles.
- **RAPPELLE** qu'il incombera à l'installateur d'avertir les habitants refusant cette pose des conditions d'exploitations qu'il en découlera.
- **S'OPPOSE** à la demande d'ENEDIS reçue le 19/11/2020 sur la boîte mail de la mairie, d'apporter notre collaboration à cette mise en place des compteurs LINKY.

Fait et délibéré à Les Pilles,  
Le 03 décembre 2020

Le maire,  
Philippe LEDESERT



## Procès-verbal Séance du 3 décembre 2020

Présents : Philippe Ledesert, Hélène Meyran, Jean-Denis Lods, Aurore Lallement, Stéphanie Margiéla.

Absents excusés : Yan Bernard, Pascale Padilla, pouvoir à Philippe Ledesert.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Maire informe l'Assemblée que les soucis au captage ne sont pas réglés : en effet, le flotteur est très abîmé et doit être remplacé. Il ne remplit plus sa mission, et il faut donc aller enclencher manuellement très régulièrement pour que les réservoirs se remplissent.

Un devis est demandé pour le remplacement des flotteurs par des sondes.

### ORDRE DU JOUR

#### **01- Classement du chemin rural n°3 au PDIPR**

Le Maire explique qu'il s'agit du chemin le long de la digue au quartier des tuilières. Il précise que ce chemin serait répertorié et balisé par le Département et serait ouvert à la randonnée pédestre, équestre, cycliste ... J-D Lods demande si cela va changer quelque chose. Le Maire répond que non, car ce chemin est déjà largement utilisé par les randonneurs.

*Accord à l'unanimité*

#### **02- Adhésion à la FEVIFO**

Le Maire donne lecture du courrier de la FEVIFO. Il précise que la commune compte peu d'oliviers et quelques producteurs. L'adhésion coûte 50 € par an, et pourra permettre le recensement de la commune, une signalétique.

*Accord à l'unanimité*

#### **03- Présentation d'un devis pour étude géotechnique**

Le Maire explique qu'il a été sollicité par des habitants du quartier de la combe et route de Châteauneuf par un risque de chute de blocs. Renseignement pris auprès du Département, il s'avère que c'est ce dernier qui prendra en charge la protection des habitations car le risque de chute impacte une route départementale. Une entreprise a été mandatée par le Département et est déjà intervenue dans ce quartier.

D'autres quartiers de la commune sont concernés par ce risque : les habitations situées en dessous du rocher enchaîné, ainsi que celles à l'entrée du tunnel. Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée : l'étude géotechnique s'élève à 12 440 € HT. Le Maire donne le détail du devis. Stéphanie Margiéla propose que ce devis soit négocié car l'entreprise connaît les lieux car elle est déjà intervenue il y a une quinzaine d'années. Elle précise que la commune pourrait demander une subvention à l'Etat (DETR) et au Département (pour la partie avant tunnel car le risque impacte la RD 94).

18h00 : arrivée de Pierre PICCI

Aurore Lallement demande si la commune peut faire face à cette dépense. Le Maire répond que oui, mais il serait dommage de passer à côté d'un financement. Il n'y a pas d'urgence, on peut donc faire les demandes de subventions et reporter la décision. Le Maire va demander à l'entreprise de scinder l'étude par tronçons.

*Accord à l'unanimité pour reporter la décision et faire les demandes d'aides auprès des financeurs publics (Etat et Département).*

#### **04- Projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un renforcement de réseau sur le poste « Ramières » pour mieux desservir la boulangerie, la coopérative et donc tout le secteur Ramières et Chouchalout. Les travaux sont pris en charge à 100% par le SDED.

*Accord à l'unanimité.* Aurore Lallement demande où en est le dossier de l'éclairage public. Le Maire répond qu'il n'a pas eu de nouvelles du SDED. Il devrait apporter le projet définitif et la commune devra choisir le modèle de luminaire.

#### **05- Subvention à la SPA**

Le Maire rappelle que des habitants se sont plaints du nombre de chats errants sur la commune. Il a été nécessaire de faire appel à la SPA pour faire une campagne de stérilisation de tous les chats que nous avons pu attraper. Grâce à la SPA, la commune a pu bénéficier de tarifs spéciaux pour les stérilisations. Au total, la commune a dû payer 16 actes de stérilisation. Il propose d'allouer à la SPA une subvention exceptionnelle afin de la remercier de l'aide qu'elle a apportée à la commune. Cette aide exceptionnelle peut être prise sur le reste à répartir des subventions aux associations 2020.

*Accord à l'unanimité pour une subvention de 200 €.*

#### **06- Question sur les compteurs linky**

Le Maire informe que de nombreux habitants de la commune ont reçu une lettre les informant du prochain remplacement de leur compteur électrique par un compteur linky. Il informe également que la commune a reçu un mail de la part d'énédis comptant sur le soutien de la commune pour collaborer à cette campagne d'installation.

Il explique qu'il s'est renseigné sur les marges de manœuvre qu'ont les communes pour empêcher ces installations de compteurs nouvelle génération. Les arrêtés municipaux pour interdire les compteurs linky ont tous été jugés illégaux car les réseaux n'appartiennent pas aux communes. La seule action qui reste possible sans risque d'être rejetée par le Préfet reste la motion. Il précise également que la commune peut relayer quelques conseils donnés par les associations de consommateurs aux habitants qui refusent le compteur linky : on peut refuser l'accès au technicien sur sa propriété privée si le compteur est installé dans sa maison, on peut se prévaloir d'un certificat médical pour hypersensibilité aux ondes et obtenir un limiteur d'onde, bien spécifier dans le contrat qu'on ne souhaite pas l'exploitation de nos données personnelles ....

18h12 : arrivée de Frédéric Liabeuf

Le Maire donne lecture du projet de motion. J-D Lods demande quel peut être le rapport entre le déploiement du linky et la protection de l'environnement ?! Le Maire explique que dans

l'esprit, pourvoir connaître sa consommation peut aboutir à une maîtrise et peut-être à une baisse de cette dernière... Frédéric Liabeuf dit que l'installation de terminaux informatiques gigantesques pour traiter toutes ces données conduit au réchauffement des océans. Le remède est pire que le mal. Il souhaite que la commune s'oppose à la campagne d'installation. Le Maire répond que s'opposer conduira à l'annulation de la délibération ou de l'arrêté municipal, et que cela n'apportera rien. Stéphanie Margiéla et J-D Lods disent que l'écologie est un faux prétexte, et que cela doit être retranscrit dans la motion. Le Maire donne lecture de la motion réécrite suite aux observations de chacun.

*Accord à l'unanimité.*

### **07- Rallye monté carlo**

Le Maire informe que le comité organisateur demande l'avis de la commune pour le passage du 89<sup>ème</sup> rallye monté carlo historique en 2021. J-D Lods dit que ce genre de manifestation n'apporte rien et pollue. Pierre Picci et Frédéric Liabeuf répondent que nous avons tous des voitures polluantes et que ce n'est pas ce passage de vieux véhicules qui aggravera la situation. Le Maire propose de donner un avis favorable, mais également de demander à l'organisateur les mesures environnementales prévues pour compenser le bilan carbone.

*Accord à l'unanimité*

### **08- Politique ressources humaines**

Le Maire propose à l'Assemblée de décider d'une journée chômée pour les quatre employés municipaux, en remerciement de leur implication et de leur dévouement à la commune. Il explique que cette journée pourrait être prise au choix de chaque employé, sous réserve des nécessités de service. Il est en effet difficile d'imposer une journée à l'ensemble des agents car ils n'ont pas le même emploi du temps, les mêmes durées hebdomadaires de services.

*Accord à l'unanimité.*

### **09- Point sur la communication**

Le Maire remercie Aurore Lallement pour son travail de mise à jour du site internet. Dans un souci d'efficacité, il propose que toutes les informations ponctuelles soient mises en ligne par les agents du secrétariat car la plupart du temps, ces informations arrivent par mail à la Mairie. Aurore pourrait se consacrer aux articles de fond, comme par exemple une série de portraits sur les acteurs économiques et les artistes de la commune.

*Accord à l'unanimité*

### **10- Charte du ruban blanc**

Le Maire donne lecture du courrier de l'Association Remaid Drôme, relai de l'action Ruban Blanc contre les violences faites aux femmes. Il propose que la commune s'associe à cette action et que la charte soit signée par lui au nom de Conseil Municipal.

*Accord à l'unanimité*

### **11- Projet de fresque sous la halle**

Le Maire donne lecture d'un courrier d'un artiste proposant ses services pour la réalisation d'une fresque sous la halle. Pierre Picci souhaite que le motif original soit conservé et restauré. Hélène Meyran souhaite que la commune fasse un appel à projet.

Le Maire propose que cette question soit traitée en commission avec le collectif.  
*Accord à l'unanimité*

### **12- Entretien des toilettes publiques**

Le Maire expose que l'entretien des trois toilettes n'est pas fait. Elles sont toujours très sales et pourtant très utilisées. Stéphanie Margiéla propose qu'en période hivernale, au moins un wc soit condamné. En période de confinement, on pourrait même en fermer 2 sur 3. Le Maire propose de faire établir un devis à ANCRE, car il est difficile de confier cette tâche supplémentaire aux agents techniques, compte tenu du faible nombre d'heures qu'ils effectuent.  
*Accord à l'unanimité pour un devis à ANCRE.*

### **13- Formation des élus**

Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils peuvent bénéficier de formations pour les aider dans leurs missions.

### **14- Point sur le fonctionnement de la station d'épuration**

Le maire informe que les pompes de relevage dysfonctionnent car leur dimensionnement a été mal évalué lors de la création des réseaux. Elles « grillent » car elles sont trop sollicitées et doivent être remplacées les unes après les autres. Le Maire a provoqué une réunion avec le bureau d'études, le Département pour déterminer à incombe la responsabilité et donc la prise en charge du remplacement des pompes (environ 5000 € HT par pompe). Il a affirmé que la commune refuse de payer.

### **Questions diverses**

→ Le maire explique qu'il faut trouver deux électeurs volontaires pour participer à la commission de contrôle des listes électorales.

→ Pierre Picci demande où en est la question de l'aménagement de la rue devant la Mairie. Le conseil municipal avait évoqué la possibilité d'enlever les dos d'ânes qui provoquent trop de nuisances sonores et de mettre un radar ou un feu.

Le Maire répond qu'il a rencontré le Département avec Pascale Padilla et qu'ils avaient reçu une réponse négative. Il propose d'aller rencontrer le nouveau Sous-Préfet car l'installation des radars est de la compétence de l'Etat. JD Lods dit qu'un radar va pénaliser tout le monde. Pierre Picci et le Maire répondent que c'est la manière la plus efficace pour faire ralentir ... on peut également installer un feu qui passe au rouge quand la vitesse est excessive. Stéphanie Margiéla dit que cela ne règle pas la question des nuisances sonores engendré par les ralentisseurs, ni de la pollution (arrêt et redémarrage des véhicules).

*Accord pour une rencontre avec le Sous-Préfet.*

20h00 fin de la séance

Le Maire,  
Philippe LEDESERT

Les conseillers

